



*Le Président*

Secrétariat technique commun Interreg  
N/Réf :  
Affaire suivi par : Gilles BAJAZET  
Tél : 0590 47 06 01  
E-mail : gilles.bajazet@cr-guadeloupe.fr

*Basse-Terre, le 19 mai 2014*

A

**Madame Corinne MENCE-CASTER**  
**Présidente de l'Université des Antilles et de la Guyane**  
Campus de Fouillole  
97157 Pointe-à-Pitre Cedex

**Objet : Projets INTERREG portés par le laboratoire CEREGMIA**

Madame la Présidente,

Par décision en date du 16 juillet 2009, le comité de sélection du programme INTERREG Caraïbes a octroyé à l'Université des Antilles Guyane (UAG) trois subventions FEDER pour des opérations portées par le Centre d'Etude et de Recherche en Economie, Gestion, Modélisation et Informatique Appliquée (CEREGMIA) pour les montants suivants :

- Projet Avancité 3 D Caraïbes : 1 374 480 € ;
- Projet EIC : 1 375 678 € ;
- Projet IFGCAR : 1 968 697 € ;
- **Total : 4 718 855 €**

En l'absence de transmission des factures et autres pièces justificatives dans les délais et selon les formes prévus, et après de nombreuses relances effectuées auprès de l'UAG restées sans réponses, les trois projets ont été déprogrammés par le comité de sélection du programme INTERREG, saisi par voie de consultation écrite le 11 mars 2011.

Face aux demandes insistantes du Conseil régional de Martinique, le comité de sélection a accepté d'annuler ces déprogrammations et de prolonger le délai d'exécution des projets jusqu'au 31 décembre 2013. Au terme de ce délai conventionnel, force est de constater que le bilan est extrêmement préoccupant :

D'un point de vue opérationnel, le CEREGMIA n'a transmis aucun élément permettant de procéder à l'évaluation des projets ; d'un point de vue financier, seulement 40% des dépenses présentées ont été retenues après contrôle, alors que la moyenne sur le programme est de 85%. Ces chiffres témoignent à mon sens de graves dysfonctionnements de gestion. Cette opinion est corroborée par le contrôle de second niveau réalisé par le cabinet Ernst & Young sur le projet EIC dans le courant de l'année 2013.

Par ailleurs, la publication de rapports par la Cour des Comptes et le Sénat, ainsi que d'articles très sévères dans la presse locale et nationale, mettent aussi en lumière des dérives d'une sévère gravité au sein du CEREGMIA.

Enfin, l'ouverture par le procureur de la République de Fort-de-France, d'une information judiciaire pour « *escroquerie en bande organisée et détournement de fonds en bande organisée* » me préoccupe au plus haut point.

Aussi, Compte tenu des éléments précités, en ma qualité d'autorité de gestion garante du bon fonctionnement du système et de la fiabilité des dépenses déclarées à la Commission européenne, je me dois de faire application du principe de précaution afin de ne faire courir aucun risque au programme INTERREG Caraïbes.

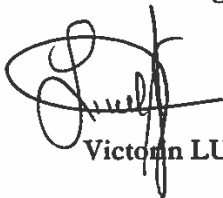
Par voie de conséquence, je tiens à vous annoncer qu'au vu des éléments précédemment évoqués, **le comité de sélection du programme INTERREG Caraïbes, réuni le 03 avril 2014 à Saint-Martin, a décidé de suspendre la certification et le paiement des opérations portées par le CEREGMIA dans l'attente des résultats des procédures judiciaires en cours.**

En outre, j'ai également demandé à mes services de procéder à un plan de reprise des trois opérations portées par le CEREGMIA. En fonction des résultats qui me seront communiqués, je n'hésiterai pas à prononcer la déprogrammation des opérations, avec reversement des sommes indument perçues.

Je suis disposé à évoquer avec vous tous ces sujets dans le cadre d'une réunion future. Le Secrétariat Technique Commun (STC) prendra l'attache de vos services dans les meilleurs délais, afin de convenir des modalités pratiques de cet entretien.

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Député-Président du conseil régional



Victorin LUREL